

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

85/773 du 3/06/85

DECRET N° /INTERPPS/DGFP.DGPOB.T.M

portant intégration et nomination de
certains candidats dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie 1 des Services
Sociaux (Santé Publique) en tête Monsieur
GOMA-BOUNDZAGAT Pierre Claver.

ORIGINAL

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

DGB

DCF

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 76/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le
décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie
A 1 des Services de Santé;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-RE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont affectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-RE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 08.08.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre;
(/u le décret n° 84/858 du 13.08.84 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u le décret n° 84/860 du 20.08.84 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement;
(/u le Rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858
du 13.08.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 0235/DGSP/SP.1 du 02.02.85 du Directeur des
Services Administratifs et Financiers au Ministère de la Santé et des
Affaires Sociales, transmettant les dossiers de candidature des intéres-
sés;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
de situations administratives des agents de l'Etat;

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.02.65 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

- Mrs: - GOMA-BOUMZAGAT Pierre Claver, né le 10.2.1957 à Pointe-Noire
- DONGUI-MESSANCA Frédéric, né le 27.4.1956 à Pointe-Noire
- ILOUNGOU-KOUMBA, né le 25.9.1956 à Marala
- NGANGOU Charles, né le 25.2.1959 à Kébara-Lékana *Vielle*
Mlles: - CARDORELLE Aurèle Irène, née le 09.11.1959 à Paris
- DJOUOB Sophie, née le 23.2.1958 à Ouesso *Vielle*
- COUCKA-BACANI Sylvie Michèle Luce, née le 21.12.1958 à Pointe-Noire.

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

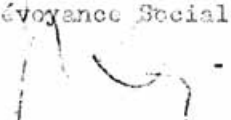
ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 JUNE 1985

Par le Premier Ministre,


Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSONA.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGFP, DGFCE	3
DGB	3
DCF	1
M.S.A.S	2
DOSSIERS	21
INTERESSES	7
SGG/BC	2./-

